

QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS TENUE PAR
VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE 19 AVRIL 2021, À 20H00, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE M. GAÉTAN LÉGARÉ, MAIRE SUPPLÉANT.

Sont présents :

Madame Eve-Lyne Marcotte	conseillère numéro	1
Monsieur Éric Girard	conseiller numéro	3
Monsieur Gaétan Légaré	conseillère numéro	4
Madame Denise Houle	conseillère numéro	5

Sont absents :

Monsieur Fabien Pelletier	conseiller numéro	2
Monsieur Ghislain Brûlé	Maire	

Monsieur Gaétan Légaré, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux élus qui se joints à la réunion visioconférence.

Secrétaire d'assemblée : Madame Eve-Lyne Marcotte.

ORDRE DU JOUR

1. Fin du contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Martine Bernier;
2. Embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Lee Farman.

**2021-04-061 1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉSIGNATION D'UNE
SECRÉTAIRE POUR DRESSER LE PROCÈS-VERBAL.**

ATTENDU QUE,

Selon l'article 152 du Code Municipal qui stipule que deux membres du conseil, en donnant par écrit un avis spécial de telle séance à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent peuvent convoquer une séance extraordinaire;

Il est donc déclaré avoir remis en main propre au maire M. Ghislain Brûlé, aux conseillers M. Fabien Pelletier ainsi qu'à l'adjointe administrative Mme Lisa Lee Farman par écrit une convocation plus de 48h avant cette séance;

De plus Mme Martine Bernier a été avisé par M le maire Ghislain Brûlé samedi et celle-ci a spécifié ne pas vouloir être dérangée la fin de semaine sauf dans un cas urgent;

Selon l'article 153 du Code Municipal nous déclarons que tous les membres du conseils absents ont bien reçu l'avis de convocation et ceux-ci ont même signifié qu'ils ne seraient pas présents ce soir à la rencontre;

M. le maire Ghislain Brûlé et M. Fabien Pelletier conseiller numéro 2, avaient une autre rencontre de prévue et Mme Lisa Lee Farman, secrétaire-trésorière adjointe, a décidé de ne pas assister à la rencontre étant donné qu'elle n'avait pas reçu de consigne claire de la directrice générale par intérim Mme Martine Bernier, ni du maire M Ghislain Brûlé.

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

Il a été résolu par l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Eve-Lyne Marcotte est mandaté pour prendre les notes de la présente séance extraordinaire, afin de les remettre à la directrice générale;

Adoptée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-04-062

CONSIDÉRANT le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et qui continuent de s'appliquer jusqu'au 9 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-021 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 avril 2021 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

Formant quorum la séance a été déclarée ouverte à 20h46.

2021-04-063

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance extraordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021, 20h00

ORDRE DU JOUR

1. Fin du contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Martine Bernier;
2. Embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Lee Farman.

Adoptée

2021-04-064

FIN DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM madame Martine Bernier.

CONSIDÉRANT QUE le 6 avril 2021 le point 5.8 à l'ordre du jour était de savoir la durée de l'intérim;

CONSIDÉRANT QU'il a été voté que c'était belle et bien une durée de 6 (six) semaines;

CONSIDÉRANT QU'UN droit de véto a été levé sur ce point;

Les conseillers présents désirent refaire le vote.

CONSIDÉRANT QUE le 6(six) semaines a été fait par madame Martine Bernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Martine Bernier n'a pas fait 24 heures à chaque semaine;

CONSIDÉRANT QUE madame Martine Bernier possède des documents, des informations et des codes d'accès ainsi que peut-être des clefs;

CONSIDÉRANT QUE la résolution **2021-03-029** du 2 mars dernier stipulait que madame Martine Bernier entrait en fonctions immédiatement et que celle-ci est entrée en fonctions une semaine plus tard;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Éric Girard

QUE Le conseil met fin au mandat de madame Martine Bernier au poste de directrice générale secrétaire-trésorière par intérim à compter de mardi 20 avril 2021 à 17h00.

QUE Le conseil demande à madame Martine Bernier de faire le transfert de tous ces documents, ces informations, ces dossiers ou les clefs ou tout autres pièces pertinentes à madame Lisa Lee Farman pour la bonne continuité du travail à la municipalité de Maddington Falls.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-065

EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE madame Lisa Lee Farman.

CONSIDÉRANT QUE madame Lisa Lee Farman se sent à l'aise pour prendre le poste de directrice général secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents désirent procéder à sa nomination en date du 20 avril 2021 à 17h00;

CONSIDÉRANT QUE madame Lisa Lee Farman travaille déjà du mardi au jeudi à raison de 24 heures par semaines;

CONSIDÉRANT QUE Les conseillers présents désirent en discuter au prochain conseil et réévaluer le contrat de madame Lisa Lee Farman en sa présence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

IL EST ENTENDU que les conseillers présents procèdent à la nomination de madame Lisa Lee Farman, en date du 20 avril 2021 à 17h00, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST ENTENDU que tous les pouvoirs conférés par le Code municipal du Québec à l'égard du directeur général et du secrétaire-trésorier le soient à l'égard des personnes embauchées conformément à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Une question a été posée par monsieur Éric Girard, à savoir qui avait fait la démarche d'aviser madame Martine Bernier pour la séance de ce soir.

Aussi, celui-ci mentionne que madame Lisa Lee Farman se dit prête à entrer en poste.

2021-04-066

Levée de la séance extraordinaire.

À 20h 55, il est proposé par madame Denise Houle appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte et résolu que la session extraordinaire soit et est levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Gaétan Légaré,
Maire suppléant

Eve-Lyne Marcotte,
Secrétaire d'assemblée